

3 février 2021 - COVID-19 - N°26

Pour lire ce message dans votre navigateur, [consultez la copie web](#)



La médecine
libérale
innove en
Normandie

InfoURML N°26
COVID-19

info
Coronavirus
Covid-19



Le 3 février 2021

Chers amis,

La Normandie a connu, comme toutes les autres régions la complexité de la vaccination entre le délai de 28 jours, le gel des primo-vaccinations jusqu'à mi-février, l'approvisionnement en vaccin, l'indemnisation des médecins remplaçants et retraités...

A ce jour, 3.02% de la population normande a été vaccinée partiellement ou totalement. Nous sommes la 2ème région au prorata de la population.

A partir de la semaine prochaine, les vaccins Moderna et AstraZeneca devraient arriver tout doucement en Normandie. Il faut s'attendre dès le mois de mars à une augmentation

de la dotation des vaccins en Normandie.

Merci encore à vous tous pour votre implication indispensable en Normandie !

Les informations changeant très rapidement, restez connectés !

Dr Antoine LEVENEUR
Président de l'URML Normandie

**Retrouvez toutes les données de suivi de la Vaccination
sur la base des données du Ministère >**

Liste des centres de vaccination

**Retrouvez tous les centres de vaccination, leurs coordonnées ou
prendre rendez-vous en ligne >**

Les primo-vaccinations sont suspendues jusqu'à mi-février pour garantir la 2ème injection.

A ce jour, sont reconnus centres de vaccination en Normandie :

- 10 Centres + 1 mobile dans le Calvados
- 12 Centres dans l'Eure
- 17 Centres dans la Seine-Maritime
- 8 Centres dans la Manche
- 7 Centres dans l'Orne

Plateforme téléphonique régionale : 02 79 46 11 56 (de 8h à 18h, 7j/7)

Plateforme téléphonique nationale: 0 800 009 110 (de 6h à 22h 7/7)

Retrouvez toutes les consignes régionales >

Renforts centres de vaccination

Vous avez été nombreux à vous mobiliser suite à notre questionnaire pour le renfort de la Vaccination dans les EHPAD et nous vous en remercions vivement.

Les centres de vaccination et les EHPAD continuent à avoir besoin de renforts.

Si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous invitons à nous signaler votre souhait de participer à la démarche de vaccination territoriale, soit pour les derniers EHPAD en demande, soit dans les centres de vaccination en remplissant [le questionnaire](#).

Vaccin et Cancer

Sont considérés comme ultra-prioritaires à la vaccination contre le SARS-CoV-2

- les patients ayant reçu une allogreffe de cellules souches hématopoïétiques, à plus de 3 mois et moins de 3 ans de leur allogreffe, en l'absence de GVHD4 aigüe ou chronique non contrôlée
- les patients traités activement (y compris les traitements d'entretien) pour une hémopathie aigüe, quel que soit son type (myéloïde ou lymphoïde) et quel que soit leur âge dès lors que leur programme de soins ne s'effectue pas majoritairement en hospitalisation prolongée
- les patients traités activement pour un myélome multiple, un lymphome T, un lymphome B diffus à grandes cellules, un lymphome folliculaire, une leucémie lymphoïde chronique, en première et deuxième ligne de traitement pour ces pathologies
- les patients pour lesquels l'une des pathologies précédemment citées vient d'être diagnostiquée et qui doivent être placés à court terme en traitement actif, doivent faire l'objet d'une vaccination immédiate

La réalisation du protocole complet de vaccination doit se poursuivre en parallèle de la mise en traitement, la vaccination ne doit pas retarder le traitement de la pathologie maligne, une efficacité rapide et significative après la première injection des vaccins actuellement disponibles ayant été rapportée.

[Accédez aux préconisations de l'INCa >](#)

Pharmacovigilance - Second rapport des CRPV

Ce rapport couvre les données de la base nationale de pharmacovigilance au 22/01/2021, soit **659 cas d'effets indésirables potentiellement liés au vaccin Comirnaty** saisis dans la BNPV depuis le début de la vaccination dont 524 cas validées entre le 16/01/2021 et le 22/01/2021, **414 (79%) non graves et 110 (21%) cas jugés graves.**

La majorité des effets correspond à des effets indésirables attendus ou non graves, en particulier à **des effets de réactogénicité.**

On note également, **12 nouveaux cas d'erreur médicamenteuse avec 9 cas d'administration d'une dose incorrecte de vaccin et 3 schémas d'administration inapproprié, soit un total de 15 cas.**

110 cas d'effets indésirables graves ont été analysés.

Parmi eux, 45 nouveaux cas d'effets indésirables graves dits « d'intérêt particulier » (effets déjà suivis pour d'autres vaccins en raison de préoccupations émanant des professionnels de santé ou des usagers).

Les nouvelles données ne permettent pas de conclure sur le signal potentiel soulevé la semaine du 21 janvier 2021 concernant le risque de tachycardie. Le signal potentiel est toujours sous surveillance.

Un total de **10 cas d'hypertension artérielle** a été rapporté avec une évolution de favorable en quelques minutes ou quelques heures. Cet événement est mis sous surveillance.

Un total de **5 cas d'atteinte vestibulaire** (vertiges au changement de position) a été rapporté sur la période écoulée. Cet événement est mis sous surveillance.

L'analyse des cas d'effets indésirables rapportés à ce jour pour des patients ayant des antécédents de COVID-19 ne révèle pas de spécificité comparativement aux effets indésirables survenus chez des patients vaccinés sans antécédent de COVID-19 connu, exceptée une proportion plus élevée de réactogénicités systémiques non graves (fièvre, fatigue, maux de tête, frissons, vomissements, diarrhée ...). Ces cas feront l'objet d'une attention particulière.

De nouveaux cas de décès ont été déclarés et analysés sur cette période de suivi. Il s'agit de personnes âgées résidant en EHPAD ou en résidence vieillesse qui présentaient pour la plupart de lourdes comorbidités. Quelques-unes étaient suivies dans un service de soins palliatifs. Au vu des données actuelles, rien ne permet de conclure que les décès rapportés sont liés à la vaccination. Ces cas continueront à faire l'objet d'une surveillance du vaccin.

Concernant le vaccin Moderna, au 22 janvier 2021, quelques cas d'effets indésirables, tous non graves, ont été rapportés. Le premier rapport hebdomadaire sur les cas rapportés avec ce vaccin sera mis à disposition dès lors qu'un plus grand nombre d'effets indésirables aura été enregistré dans la base nationale de pharmacovigilance.

Nous vous rappelons les différentes modalités de déclaration possibles :

Portail de la DGS : <https://signalement.social-sante.gouv.fr>

Pour les départements 50, 14 et 61 :

Téléphone : 02.31.06.46.72 (9h-18h)

Email : pharmacovigilance@chu-caen.fr

Pour les départements 76 et 27 :

Téléphone : 02.32.88.90.79

E-mail: pharmacovigilance@chu-rouen.fr

[Signalez un événement indésirable >](#)

[Retrouvez la FAQ
Société française de Pharmacologie et de Thérapeutique >](#)

Remplaçants et retraités

Nous attendions depuis plusieurs semaines des précisions concernant l'intervention des médecins remplaçants et médecins retraités en centre de vaccination. Il semblerait que certaines choses soient actées.

La rémunération

1/ Des médecins remplaçants

Rémunération	A l'acte	Au forfait
Médecins titulaires et remplaçants	Consultation pré-vaccinale: tarif d'une consultation à 25€ pour tous les médecins (adhérent à l'OPTAM ou non, généralistes/spé.) Visite : tarif d'une visite à 25€ pour tous les médecins (et application des majorations habituelles) Injection (1 ^{er} ou 2 ^e): ➢ Au cours consultation: 25 € ➢ En dehors consultation: équivalent K5 soit 9,60€ ➢ Forfait saisie dans le SI vaccination 5,40 €	➢ 420 € pour une demi-journée (au moins 4 h) ➢ 105 € pour une heure ➢ 460 € les samedi AM/dimanche/férié

2/ La rémunération des médecins retraités

Professionnels de santé	Statut	Montant horaire (arrêté)
Médecins		
Retraités anciens libéraux (sans activité)	Retraités	50 € de 8h à 20h ; 75€ 20h à 23h et de 6h à 8h ; 100 € de 23h à 6h, dimanche et jours fériés
Retraités anciens hospitaliers (sans activité)	Retraités	
Médecins sans activité	Sans activité	

L'établissement d'un [bordereau](#) à remplir par le médecin remplaçant ou retraité à envoyer à la CPAM.

Le centre de vaccination sera réglé par la CPAM et reversera l'indemnisation correspondante au médecin. Nous attirons l'attention sur ce sujet concernant les centres de vaccination ambulatoires sur la lourdeur administrative et comptable nécessitant de se faire accompagner par la commune, l'EPCI, la préfecture. L'ARS Normandie nous a fait savoir être à l'écoute sur ce point.

Le médecin remplaçant ou retraité contractualisera avec le centre de vaccination sur la base d'une convention type qui devrait émaner du Ministère.

**Retrouvez toute l'information
sur les médecins remplaçants et retraités >**

En conclusion

... Merci de transmettre ce message à vos confrères, aux internes et à tous contacts professionnels - qui peuvent également nous fournir leur adresse mail pour recevoir nos communications.

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations par retour de mail. Cela nous permet d'en faire part et de les traiter dans le cadre d'une prochaine communication normande.

Consultez régulièrement le site internet de l'URML Normandie pour plus d'informations.

Nous avons créé une boîte mail spécifique pour toute question sur la vaccination Covid-19 : urml.covid@urml-normandie.org

Contacts utiles

URML Normandie :

Mail : urml.covid@urml-normandie.org

Site internet : www.urml-normandie.org

et ses réseaux sociaux

ars-normandie-covid-vaccination@ars.sante.fr

ars-normandie-covid-prelevements@ars.sante.fr

mesconseilscovid.sante.gouv.fr

-

covinfo.fr

[Télécharger le Guide "Tousanticovid" Pro](#)

En savoir +



La médecine
libérale
innove en
Normandie

02 31 34 21 76

Siège social Caen

7 Rue du 11 Novembre - 14000 Caen

Antenne de Rouen

62 Quai Gaston Boulet - 76000 Rouen



Vous recevez ce mail car vous êtes inscrit à la newsletter URML Normandie
Pour toute information complémentaire contactez contact@urml-normandie.org

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)